



**POINT N° 4-3 – Modification de l'organigramme de la Direction des achats**

**Dossier suivi et présenté par : Thomas HAUVILLE**

**Exposé des motifs :**

**Historique et contexte**

Lors de la création de la Cellule de la commande publique (CCP) en septembre 2016 (devenue Direction des achats en septembre 2020), la Cellule marchés de la DPIL est devenue pôle immobilier de la Cellule de la commande publique.

Le pôle immobilier était composé de deux gestionnaires de marchés (désormais dénommés « chargés des contrats de la commande publique ») qui, sous la responsabilité du responsable de la CCP, assuraient la passation des procédures de marchés publics en lien étroit avec la DPIL, ainsi que le suivi financier et l'exécution juridique de ces marchés.

Compte tenu de l'augmentation importante de l'activité immobilière de l'établissement, de la professionnalisation des agents sur le champ des marchés publics, ainsi que de la succession de plusieurs agents sur l'un des postes de gestionnaire de marchés, le circuit de la dépense, complexe et technique en matière de marchés immobiliers, a été impacté au niveau de l'ensemble de ses acteurs (DPIL, agence comptable, Commande publique, fournisseurs).

Ces difficultés ont conduit les services concernés à solliciter un renfort pour absorber le flux des factures et des décomptes généraux de travaux. C'est dans ce contexte qu'a été recrutée une gestionnaire financière au sein de la DPIL.

Celle-ci a travaillé en étroite collaboration avec l'agence comptable sur la mise en place d'outils de suivi et d'échanges d'informations pour faciliter le traitement des factures de travaux, permettant de stabiliser les délais de paiement des fournisseurs.

S'agissant du traitement des soldes de fin de travaux, un suivi régulier a été organisé entre les chargés de contrats de la commande publique (Direction des achats) et la gestionnaire financière (DPIL) afin de résorber les retards de traitement des factures finales. Ces échanges réguliers ont démontré la forte interdépendance entre la partie marchés publics et la partie financière, et la nécessité de renforcer la communication entre les deux services.

Un audit financier, réalisé dans le cadre de la démarche d'audit interne de l'établissement par le cabinet EY en 2020, a permis de définir un plan d'actions que les services concernés se sont attachés à décliner, afin de sécuriser et structurer à long terme le circuit de la dépense en matière de marchés immobiliers. Le cabinet a aussi proposé des scénarii de structuration des services concernés pour simplifier ce circuit complexe.

Depuis la restitution de l'audit, il existe un consensus des agents concernés (les deux agents chargés de contrats et la gestionnaire financière, ainsi que leur direction respective) pour un regroupement de la gestion juridique, administrative et financière des marchés

immobiliers au sein de la même structure.

Cette approche a été confortée lors de la formalisation des procédures menée par les agents précités, qui a mis en exergue l'interpénétration des missions entre celles de la Direction des Achats quant à la préparation, la passation et le suivi des marchés de travaux et celle de la DPIL quant à l'exécution financière de ces marchés.

En effet, si les fonctions juridiques et financières sont facilement identifiables et réparties entre les deux directions, les fonctions administratives sont réparties sur les deux autres et c'est sur leur attribution qu'a porté la majorité des échanges.

Dans le scénario retenu, la gestion administrative et financière des marchés immobiliers est réalisée par le pôle immobilier de la Direction des Achats. En effet, la proximité géographique et les liens étroits entre la passation du marché et son exécution financière justifient un tel regroupement.

Cette organisation présente l'avantage d'assurer la maîtrise juridique de la passation et de l'exécution des marchés publics (y compris sur la phase très encadrée du solde des marchés de travaux).

Il s'agit d'assurer la continuité du suivi financier des marchés immobiliers et du paiement des fournisseurs, de piloter la relation contractuelle dans tous ses aspects avec les fournisseurs, et de professionnaliser les agents du pôle immobilier sur ces sujets.

Les trois agents principalement concernés par ce projet ont été associés à l'ensemble des travaux de réflexion et d'échanges sur la recherche de solutions pour améliorer le traitement des factures. Ils ont activement participé à la formalisation de procédures, ont été forces de proposition sur les outils mis en place, et ont été destinataires des conclusions du cabinet d'audit. Tous reconnaissent la pertinence d'un regroupement de la fonction financière relative aux marchés de travaux, et se montrent volontaires pour participer activement à ce regroupement.

**Enjeux :**

- Professionnalisation des agents de la Direction des achats et valorisation de leurs compétences métier ;
- Sécurisation juridique et financière des marchés immobiliers
- Optimisation de l'organisation et de la répartition des tâches entre la DPIL, la Direction des achats et l'agence comptable ;

**Objet de l'avis**

Positionnement de l'actuelle gestionnaire financière du pôle administratif et financier de la DPIL au sein du pôle immobilier de la Direction des achats

**Procédure :**

Avis du CTE du 21/09/2021

Mise en œuvre effective au 01/10/2021.

**Projet d'avis :**

**Le Comité technique d'établissement rend un avis.....sur le nouvel organigramme de la Direction des Achats au 1<sup>er</sup> octobre 2021.**